



Zone portuaire de Bâle : du colza transgénique très malvenu



Depuis des années, le colza génétiquement modifié se dissémine dans le port rhénan de Bâle et il y est énergiquement combattu. Illustration : biorespect

Le moratoire sur les cultures permet à l'agriculture suisse de rester exempte d'organismes génétiquement modifiés (OGM). Même involontaire, leur dissémination est actuellement combattue et biorespect demande que la Suisse poursuive dans cette voie.

Le moratoire sur la culture d'organismes génétiquement modifiés a été prolongé de quatre ans ; il n'en demeure pas moins qu'une dissémination d'OGM par des semences importées reste possible. Rappelons que tous les produits végétaux aptes à germer qui sont importés de pays producteurs d'OGM, du Canada par exemple, qu'il s'agisse de blé destiné à la transformation alimentaire ou de graines pour oiseaux. Le blé dur canadien est cultivé en rotation avec le colza GM et peut donc être contaminé par celui-ci lors de la récolte.

Monitoring du colza et de la luzerne Les points d'entrée potentiels sont principalement les lieux de transbordement tels que les ports ou les voies de transport ferroviaires. Plusieurs sites de ce type répartis sur l'ensemble du pays sont ainsi périodiquement surveillés sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Cette surveillance cible particulièrement le colza et la luzerne, les deux espèces présentant le plus grand potentiel de risque. Le rapport récemment publié pour l'année 2021 par le laboratoire cantonal de Bâle-Ville montre que l'application régulière des mesures de lutte est payante et que des sites contaminés, comme les voies de transport et les sites de nourrissage des oiseaux, sont aujourd'hui durablement exempts de plantes transgéniques.

Le port du Petit-Bâle : un site durablement contaminé Le seul site où la présence d'OGM persiste est le port de Kleinhüningen, tout en bas du Petit-Bâle. Malgré les mesures de lutte, le colza génétiquement manipulé y est apparemment toujours capable d'y germer. Les céréales importées y sont transbordées à l'aide de grappins. Il est communément admis qu'il suffit que de petites quantités de semences polluées par des OGM soient déversées sur le sol pour que des OGM s'y propagent. Toutefois, et cela même dans le port de Kleinhüningen, la pression des OGM diminue.



Point de vue

Contrairement à toutes nos attentes, le Conseil des Etats a voulu faire passer en force l'autorisation de plantes issues de nouveaux procédés de génie génétique, ce qui est pour le moins prématuré. Et le Conseil national a ensuite proposé une solution de compromis. Depuis mars, une chose au moins semble évidente : le moratoire sur les cultures est garanti jusqu'en 2025. Toutes les plantes produites par génie génétique restent donc jusque-là assujetties à la législation sur le génie génétique.

Mais qu'advient-il par la suite ? Le Conseil fédéral a maintenant pour charge d'examiner d'ici à 2024 s'il convient de prévoir des exceptions pour certaines plantes transgéniques au niveau de l'agriculture suisse. Ces plantes, produites au moyen de nouveaux procédés, sont censées apporter une « valeur ajoutée avérée ». À quoi devrait ressembler au juste une telle valeur ajoutée ? La réalité est la suivante : les risques des nouvelles technologies telles que CripCAS ne sont encore toujours pas clarifiés. Une réglementation stricte et une évaluation des risques restent donc indispensables.

Les plantes génétiquement modifiées, mais sans gènes étrangers à l'espèce ne seraient, paraît-il, pas « génétiquement modifiées ». Mais attention : l'argument selon lequel les nouvelles méthodes ne sont que le « prolongement naturel » de la sélection classique est spécieux. Ce qui pose avant tout problème dans ce domaine, c'est moins le produit que la technologie utilisée. Soyons clairs, pour biorespect le marché suisse n'a que faire de plantes et de produits transgéniques et nous continuons à le dire à haute voix : l'interdiction doit être respectée, sans exceptions, un point c'est tout !

Pascale Steck, biologiste et secrétaire de biorespect

Lettre circulaire

Feuille d'information
de biorespect

(abonnement inclus
dans la cotisation de membre)
30ème année, no 188

Date: 21.5.2022

Publication: 4 x par an

biorespect
Murbacherstrasse 34
4056 Bâle
Tél. 061 692 01 01
Fax 061 693 20 11
CCP 40-26264-8
IBAN CH24 0900 0000 4002 6264 8

info@biorespect.ch
www.biorespect.ch
www.gen-test.info

biorespect
Wir hinterfragen Biotechnik



Un déficit modéré en 2021

L'année associative de biorespect s'est essentiellement déroulée sous le signe de notre exposition sur les semences, qui a nécessité d'importants préparatifs. Elle a aussi eu des échos extrêmement positifs de la part de nos membres et des organisations amies. Diverses contributions de soutien de fondations et du fonds de la loterie nous ont aidés à financer le projet, de sorte que le déficit annuel est resté modéré, à 1000 francs. L'assemblée générale du 30 mars a approuvé les comptes annuels à l'unanimité. Nous espérons cette année aussi pouvoir respecter le budget grâce à vos dons, pour lesquels nous vous remercions d'avance de tout cœur.

Comptes annuels 2021

Personnel /	
administration / location	85'400.-
Actions /	
travail grand public	40'400.-
Lettre circulaire AHA! /	
Revue de presse	21'800.-
Total des dépenses	147'600.-

Cotisations des membres	61'500.-
Abonnements AHA! /	
Revue de presse	6'800.-
Dons non liés	44'800.-
Dons liés à des projets	33'500.-
Total des recettes	146'600.-

Bilan 2021

Liquidités	47'900.-
Actifs transitoires	9'600.-
Total des actifs	57'500.-

Passifs transitoires	24'800.-
Fonds de fonctionnement (fonds propres)	33'700.-
Perte 2021	- 1'000.-
Total des passifs	57'500.-

Un moratoire bancal La législation suisse sur le génie génétique exige que l'apparition d'organismes génétiquement modifiés (OGM) soit continuellement étudiée, documentée et au besoin, combattue. La prolongation du moratoire en mars dernier nous assure en outre que l'agriculture suisse restera encore exempte d'OGM jusqu'en 2025 tout au moins. Mais pour la suite, l'incertitude demeure. Lors de la dernière session, le Parlement a en effet voté à la surprise générale en faveur d'une éventuelle autorisation pour les plantes OGM produites à l'aide de nouvelles techniques de sélection, qui serait « basée sur les risques ». Le Conseil fédéral dispose maintenant de deux ans pour déterminer si une telle autorisation est admissible.

Un monitoring est indispensable La décision en question a été vivement critiquée par biorespect. Notre association continuera à lutter énergiquement pour que toutes les variétés de plantes produites par des procédés de génie génétique restent soumises à la législation sur le génie génétique. Comme le montre de manière évidente le colza GM du port rhénan de Bâle, seule une surveillance étroite et une documentation complète sont à même de garantir un contrôle crédible des GM. C'est là notre seule possibilité pour préserver la liberté de choix des consommatrices et consommateurs suisses.

Don d'ovules : un même droit pour toutes et tous ?

Le Conseil national a approuvé l'autorisation du don d'ovules lors de sa session de printemps et il revient maintenant au Conseil des Etats de corriger cette décision erronée. L'argument principal avancé par les partisans est en principe absurde : comme le don de sperme est autorisé depuis longtemps en Suisse, il devrait donc en être de même pour le don d'ovules, et cela dans les plus brefs délais et sans qu'il soit tenu compte des

risques médicaux pour les donneuses d'ovules. Afin de démontrer les risques prévisibles, biorespect a commandé une expertise examinant sous tous les angles la situation médicale des donneuses d'ovules potentielles. Le rapport d'expertise a été envoyé aux membres du Conseil des Etats et peut en outre être téléchargé sur biorespect.ch.

Manifestation du 21 mai contre les multirisques de l'agrochimie



Cette année, biorespect participera de nouveau à cette marche de protestation.

Illustration : biorespect

Cette année enfin, « March against Bayer & Syngenta » peut à nouveau se dérouler normalement, sans masques ni distances de sécurité à respecter. Nous profiterons de la manifestation du samedi 21 mai pour communiquer clairement notre opinion à Syngenta, Bayer & Co. Nos revendications pour une agriculture équitable et écologique doivent être entendues de tous, tout spécialement à Bâle, ce centre de la chimie. Y participerez-vous ? Pour de plus amples renseignements, consultez : marchagainstsylngenta.ch.